



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2018 À 9 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Madame Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

- 18-07-202 1- Approbation de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.
- ADOPTÉE
- 18-07-203 2- Acceptation d'une soumission pour l'asphaltage d'une partie de la 11^e Rue Ouest
- CONSIDÉRANT la résolution 18-03-075 autorisant un appel d'offres public pour les travaux de d'asphaltage une partie de la 11^e Rue Ouest, entre la rue du Bois-Joli et la rue de la Sapinière. sur une longueur de 404 mètre linéaires.
- CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture de la soumission reçue dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission des Entreprises Mont-Sterling au prix de 185 249,63 \$ avant taxes, soit 212 990,76 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03 310 41 711.
- ADOPTÉE

- 3- Acceptation d'une soumission pour la fourniture de 90 m³ de béton en vrac pour la 11^e Rue Ouest

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-07-204

- 4- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par Sébastien Keable

CONSIDÉRANT le Règlement 18-869 relatif à l'occupation du domaine public.

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Sébastien Keable pour l'installation d'une terrasse, au Pub Chez Bass, dont 31 m² empiètera sur le trottoir.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit que la période d'occupation autorisée pour une terrasse est du 15 mai au 1^{er} octobre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public par une partie de la terrasse du Pub Chez Bass, sous réserve de la réception de la preuve d'assurance responsabilité en vigueur et du paiement du tarif de 100 \$ prévu au règlement.

ADOPTÉE

- 5- Période de questions

Monsieur Deschênes répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-07-205

- 6- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 h 12.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

HÉLÈNE LEMONDE
GREFFIÈRE ADJOINTE

SL/hl
